

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-05

L'an deux mille vingt-deux,
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations communales. Il expose comme suit :

Qualité exécutif par la Mairie
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2022
Application agréée E-legalite.com

DESIGNATION	Montant
CCAS	16 000,00
COMITE CAPELLOIS FETES SPORTS ET LOISIRS	2 000,00
APEL ST JO	450,00
APE ECOLE PUBLIQUE	1 100,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 100,00
FOOTBALL CLUB CAPELLOIS	1 000,00
CLUB DE L'AMITIE	700,00
UNCAFN 39/45	500,00
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS	500,00
CLUB ASTRONOMIE	150,00
CLUB ATHLETISME	700,00
ASSOCIATION ABC (BOULISTE CAPELLOIS)	200,00
DI VINO WORLD JAZZ FESTIVAL	800,00
TOTAL	25 200,00

Les présidents d'association faisant partie du Conseil Municipal ne peuvent participer au vote. Ainsi, M Jean-Pierre FLOUR (président du Comité des fêtes) – M Michel QUANDALLE (Président de l'association ABC Boulistes Capellois) s'abstiennent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions mentionnées aux associations locales. (17 voix)

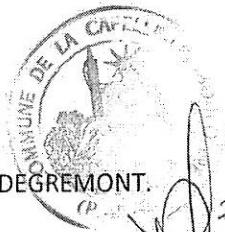
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

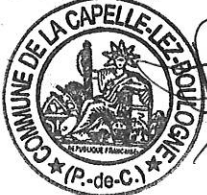
Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

Certifié exécutoire par le Maire
 compte tenu de la réception en sous-préfecture
 de Boulogne-sur-mer le,
 publication le,
 Le Maire

13 AVR. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20220331-2022_5-DE